

Environnement ce qui change au 1er janvier



Environnement ce qui change au 1er janvier

Les principales mesures qui entrent en vigueur au 1er janvier

Les sacs plastique pour fruits et légumes sont remplacés par des sacs biodégradables et compostables.

Les collectivités n'utilisent plus de pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts.

Les énergies renouvelables bénéficient de nouveaux dispositifs de soutien financier.

Des appels d'offre sont lancés pour développer la méthanisation et l'hydroélectricité.

L'État français émet ses premières obligations vertes pour favoriser la transition énergétique et écologique.

La prime à la conversion de 10 000 € pour les véhicules diesel est étendue aux véhicules utilitaires légers.

Un nouveau bonus écologique de 1000 € est instauré pour les deux et trois-roues électriques.

Les garagistes doivent proposer des pièces détachées d'occasion pour permettre au consommateur d'opter pour l'utilisation de pièces de rechange recyclées à la place de pièces neuves.

Les prix à la pompe de l'essence et du gazole se rapprochent : +1 centime d'euro par litre pour le gazole et -1 centime d'euro par litre pour l'essence.

Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) est prolongé : il permet aux particuliers de bénéficier d'un remboursement de 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique engagés dans leur logement principal. Il est désormais cumulable avec l'écoprêt à taux zéro.

Retrait de la vente en libre-service des pesticides pour les jardiniers amateurs